

# Conseil communal de Lausanne

---

**Initiative :** Interpellation  
**Titre :** Le réemploi : alternative au recyclage  
**Initiant-e(-s) :** Jean-Michel Bringolf et consorts.

---

Lors de travaux de démolition ou de rénovation de bâtiments, la plupart des matériaux éliminés sont détruits soit par concassage ou par déchiquetage en vue d'être recyclés.

On oublie trop souvent qu'avant d'être recyclés, les matériaux pourraient avantageusement être réutilisés ou réemployés. Le secteur de la construction produit chaque année deux tiers de la totalité des déchets. L'ordonnance sur les déchets (OLED) cherche : *à promouvoir une exploitation durable des matières premières naturelles par une valorisation des déchets respectueuse de l'environnement.* L'économie circulaire a pour but, tout au long du cycle de vie des objets, d'économiser les matières premières, l'énergie et à **limiter la création de déchets** et de pollution. Or justement, **le réemploi** d'éléments de construction représente une excellente occasion de prolonger la durée de vie d'un élément ce qui permet de réduire la consommation de ressources, d'énergie, y compris l'énergie grise, ainsi que la production de déchets.

Malgré les plateformes d'échange d'informations relatives au réemploi, telles que SALZA par exemple, **le réemploi est encore trop peu effectué.** Or, il s'inscrit dans la vision de l'économie circulaire.

La Ville de Lausanne est un propriétaire et un maître d'ouvrage important. Elle possède de nombreux immeubles et ouvrages de génie-civil qui font l'objet de travaux de rénovation. La Ville est également Maître d'ouvrage de nombreux chantiers. Elle agit aussi en tant que promoteur de nouvelles opérations architecturales et urbanistiques.

La Ville est donc un acteur important du secteur de la construction. Elle pourrait de ce fait jouer un rôle de promotion du réemploi et favoriser ainsi cette « bonne pratique ».

Cette interpellation a pour but **d'interroger la Municipalité** sur sa position et sa pratique en rapport avec le réemploi. Les interpellateurs posent donc à la Municipalité les questions suivantes :

1. La Municipalité, par le biais de ses services de construction, utilise-t-elle les possibilités du réemploi dans la conception de ses projets d'ouvrages ?
2. La Municipalité fait-elle la **promotion** du réemploi **auprès de ses mandataires** lors de l'attribution de mandats d'études ?
3. Le réemploi fait-il partie des critères d'adjudication dans les procédures d'appel d'offres ?
4. La Municipalité a-t-elle l'intention de favoriser le réemploi afin qu'il **devienne une pratique systématique** dans les projets ?

Lausanne, le 18 novembre 2020

  
L'interpellateur : Jean-Michel Bringolf, Les Vert-e-s

Daniel Dubas

Xavier Company

Eric Bettens

Vincent Rossi

Valéry Beaud

